

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEES 26 G Subvention et convention avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel, M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose la signature d'une convention avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16^e ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e (SIMPA n° 21174 – ASTRE n° D05334) relative à la permanence emploi de la mairie du 16e arrondissement (dossier n° 2013-00000).

Article 2 : Une subvention annuelle de 13.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n° 2012.06715 dont le montant annuel s'élève à 1.000 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65, fonction 91-3 – nature 657-4 ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012.